

---

**Groupe d'experts sur la reconnaissance et l'exécution transfrontières des accords  
conclus dans le cadre de différends internationaux impliquant des enfants**

**Conclusions et Recommandations de la réunion des 28 et 29 juin 2018 à l'attention  
du Conseil sur les affaires générales et la politique de mars 2019**

1. À l'issue de sa quatrième réunion et après avoir dûment tenu compte des commentaires formulés sur un précédent projet présenté à l'occasion de la Septième réunion de la Commission spéciale d'octobre 2017 sur le fonctionnement pratique des Conventions de 1980 et de 1996, le Groupe d'experts estime avoir achevé ses travaux relatifs au Guide pratique sur les accords familiaux dans le cadre des Conventions de La Haye et invite le Conseil à approuver ce dernier. Le Groupe d'experts transmettra pour commentaires le projet tel qu'approuvé par le Groupe aux Membres de la Conférence de La Haye à l'automne 2018. Le Groupe d'experts recommande en outre, en cas d'approbation du Guide pratique par le Conseil, de procéder à une large distribution de celui-ci auprès de tous les acteurs concernés.
2. Le Groupe d'experts recommande de maintenir le projet portant sur la reconnaissance et l'exécution transfrontières des accords conclus dans le cadre de différends internationaux impliquant des enfants inscrit au programme de travail de la Conférence de La Haye et de confier au Bureau Permanent le mandat de continuer à surveiller les développements intervenant dans ce domaine, notamment l'impact produit par le Guide pratique. Le Groupe d'experts est disposé à apporter son aide au Bureau Permanent dans son rôle de suivi, sans qu'il y ait d'incidences financières pour l'Organisation, jusqu'à ce que d'autres mesures soient décidées par le Conseil. Le Bureau Permanent consulterait les membres du Groupe d'experts par vidéoconférence et conférence téléphonique au moins une fois par an.
3. Enfin, le Groupe d'experts recommande de charger le Bureau Permanent d'explorer avec les membres du Groupe la manière de solliciter des fonds en vue de mener des recherches approfondies sur les problèmes et bonnes pratiques liés à la possibilité de rendre exécutoires les accords familiaux transfrontières dans différents systèmes juridiques. À la lumière des conclusions de ces recherches, le Groupe d'experts appréciera s'il convient de maintenir sa recommandation visant à élaborer un instrument législatif contraignant.